CET-169M
C.G. - SECTEUR
ENERGETIQUE

TEXTE FRANÇAIS

ᐛᓂᐯᑯᐎᔫᒡ ᒌᐦᒋᒥᐎᔫᒡ ᐁᓇᑎᒪᑐᒡ (ᐄᔨᔫ ᐊᔅᒌ)
Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee)
Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)

ᐄᔨᔫ ᑎᐯᔨᒋᑫᔫ
CREE REGIONAL AUTHORITY
ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE

G.C.C.E.I.

C.R.A.
A.R.C.

2 Lakeshore Road
Nemaska, James Bay (Quebec) J0Y 3B0
Tel.: (819) 673-2600 Fax: (819) 673-2606 E-mail: cra@lino.com
http://www.gcc.ca

REÇU APRÈS
LES AUDITIONS

MÉMOIRE DU GRAND CONSEIL DES CRIS (EEYOU ISTCHEE)/ ADMINISTRATION RÉGIONALE CRIE

POUR LA CONSULTATION GÉNÉRALE : LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC- CONTEXTE, ENJEUX ET QUESTIONNEMENTS

Présentée à la :
Commission de l'économie et du travail

Avril 2005

Mistissini ᒥᔅᑎᓯᓂ · Whapmagoostui ᐙᐱᒪᑯᔅᑐᐃ · Chisasibi ᒋᓵᓰᐱ · Wemindji ᐐᒥᓐᒋ · Eastmain ᐄᔅᑖᒣᓐ · Waskaganish ᐙᔅᑳᐦᐃᑲᓂᔥ · Nemaska ᓀᒥᔅᑳᐤ · Waswanipi ᐙᔅᐙᓂᐲ · Ouje-Bougoumou ᐅᒉᐳᑯᒧ

Nous remercions les membres de la Commission permanente de l'économie et du travail de l'attention qu'ils portent à la soumission du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Administration Régionale Crie. Le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) / Administration Régionale Crie compte neuf (9) Premières Nations désignées sous les noms de Whapmagoostui, Chisasibi, Wemindji, Eastmain, Waskaganish, Nemaska, Waswanipi, Mistissini et Oujé-Bougoumou. Près de la moitié de l'électricité produite au Québec provient de notre territoire traditionnel.

À la lumière du document du gouvernement du Québec intitulé *Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements,* nous comprenons que le gouvernement espère obtenir des opinions et propositions du public sur les orientations et initiatives énergétiques futures du gouvernement du Québec. Ce document indique que la stratégie énergétique du Québec est un processus qui doit permettre de répondre aux besoins du Québec de façon appropriée. À cet égard, nous lisons à la page 13 du document que : *« ...l'accélération de nouveaux projets hydroélectriques apparaît incontournable, mais la présence importante de l'électricité dans les secteurs résidentiel (pointe d'hiver) et industriel (industries grandes consommatrices d'électricité) mérite d'être considérée de près dans le contexte serré que l'on connaît.».* Il est également précisé qu'en plus, entre autres des hydrocarbures et du gaz naturel, d'autres formes d'énergie (y compris des sources thermiques comme la biomasse et la cogénération, l'énergie éolienne, les biocarburants, l'énergie géothermique, l'énergie solaire, etc.) doivent également être examinées en profondeur et que l'efficacité énergétique demeurera un élément primordial dans la planification à court et à long terme du bilan énergétique québécois.

L'historique de l'exploitation des ressources énergétiques sur Eeyou Istchee

Pendant trois cents ans après l'arrivée des premiers Européens sur nos côtes, la Nation Crie a participé à la grande économie mondiale grâce aux pelleteries. À certains moments, nous avons été exploités car, en tant que fournisseurs de matières premières, nous recevions des tarifs inférieurs aux prix du marché pour nos fourrures. Cependant, pendant cette période, nous avons pu poursuivre l'exercice de nos activités traditionnelles, avec toutefois certaines modifications, et occuper nos terres. Ces pratiques ne constituaient pas simplement un passe-temps. Il s'agissait d'activités qui alimentaient notre économie, qui assuraient la subsistance de notre peuple et constituaient alors une industrie importante faisant appel aux ressources renouvelables de la terre.

Durant les années 50, le développement industriel a fait son apparition sur le Territoire cri sous forme d'exploitation minière et d'exploitation forestière à petite échelle. Certains Cris ont été employés dans le cadre de ces activités, tout en poursuivant leur mode de vie traditionnel en forêt. Les plus directement touchés ont été ceux dont les territoires traditionnels de chasse familiale se trouvaient sur le parcours du développement et qui, en conséquence étaient forcés de quitter les lieux. Encore aujourd'hui, ils subissent les préjudices économiques et sociaux qui en résultent.

À cette époque, le développement industriel dans la partie Sud du Territoire cri ne respectait pas les principes de développement durable et les Cris, exclus des prises de décisions concernant l'utilisation et la gestion de leurs terres, n'ont pas tiré d'avantage appréciable du développement. Aucune norme environnementale élevée ne s'appliquait et le partage des bénéfices provenant du développement avec les résidants permanents du Territoire n'était pas reconnu. Les normes de l'époque étaient très faibles. La participation des

Cris au développement était au mieux marginale. À mesure que les Cris se sont graduellement sédentarisés, ils se sont trouvés dans une situation de tiers monde au sein même de leurs communautés, lesquelles s'étaient peu à peu installées à la périphérie des postes de traite, où peu d'infrastructures pouvaient soutenir les besoins de la population crie. Pourtant, les promoteurs des projets de développement fournissaient l'infrastructure nécessaire aux travailleurs non cris en provenance du Sud. Une fois encore, les communautés cries ont parfois dû se relocaliser pour céder la place aux travailleurs du Sud et à leurs familles. C'était un exemple classique du colonialisme que l'on retrouvait dans le tiers monde et ailleurs.

Cette situation s'est poursuivie jusqu'au début des années 70 lorsque la deuxième vague de développement industriel est arrivée dans le territoire cri sous forme d'aménagement hydroélectrique. Comme par le passé, cette invasion de projets a été amorcée sans notre consentement.

Les aménagements méga-hydroélectriques ont apporté de massives répercussions environnementales et annonçaient le déplacement de la plupart des Cris de leurs territoires de chasse traditionnels. La superficie totale des réservoirs proposés au début des années 70 correspondait à celle de l'État du Vermont, soit 25 000 km^2. Encore une fois, il s'agissait d'un développement qui se déroulait au Nord pour servir le Sud. Le développement hydroélectrique comportait la construction d'infrastructures de transport dans le Territoire pour faciliter le déplacement des travailleurs du Sud et de leurs familles dans le centre et le Nord du Territoire cri. Ce nouveau développement reposait sur la présence à court terme de milliers de travailleurs qu'exigeait la construction du projet. Durant la phase d'exploitation, les installations détenues par Hydro-Québec étaient habitées par des travailleurs en provenance du Sud du Québec en fonction d'un cycle de rotation à court terme.

La vision hydroélectrique d'Hydro-Québec a exclu la participation des Cris des opérations continues des installations et du processus décisionnel quant à l'utilisation des terres. Malgré les promesses d'emplois et de participation économique des Cris faites en 1975 dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois, cette participation a été limitée, après la construction des projets, à un rôle négligeable dans des décisions relatives à la chasse, à la pêche et au piégeage. Pendant la construction des projets, les Cris ont trouvé des emplois dans le coupage de lignes, le déboisement, le lessivage des roches, la construction de routes, ainsi que dans certaines activités de soutien connexes. Cependant, les Cris n'ont pu se prévaloir de manière appréciable des avantages d'emploi et de revenu à long terme et permanents créés par l'exploitation de projets hydroélectriques. Les profits de la production d'énergie hydroélectrique étaient ainsi expropriés au bénéfice du Sud du Québec.

Lorsque l'aménagement hydroélectrique a fait son apparition au début des années 70, nous, les Cris, nous sommes regroupés pour combattre cette menace à notre mode de vie sur notre Territoire traditionnel. Nous ne répéterons pas l'histoire, sauf pour dire qu'après six mois de témoignages, la Cour supérieure du Québec ordonnait la cessation de la construction du projet La Grande. Ce jugement a été renversé par la Cour d'appel dans une décision controversée et sans précédent, laquelle précisait que, même si les droits des Cris en souffriraient, il était dans l'intérêt de la plus grande population du Québec que la construction se poursuive. Pendant que les bulldozers détruisaient nos terres, on nous demandait de négocier la nature de nos droits. Nous avons dû négocier la Convention de la Baie James et du Nord québécois alors que nos familles subissaient les impacts réels et permanents de la construction et que le gouvernement du Canada, agissant supposément comme fiduciaire de nos droits, adoptait une position de « neutralité vigilante » qu'on ne saurait qualifier d'honorable. C'est ainsi que fut orchestrée la violation de nos droits et de cette obligation fiduciaire par le Canada

et le Québec pendant tout le processus de négociation. Aux yeux de la Nation Crie, le Québec et le Canada s'étaient alors ligués contre nous.

Le développement dans le Nord a été un développement entrepris non pas en collaboration avec les résidants du Nord, mais en grande partie malgré eux ou même à leur encontre. Nous avons ainsi affronté pendant des années le développement industriel sur notre territoire et nous y avons été opposés pour deux raisons :

1. nous avons vu que le développement se déroulait au grand détriment de nos économies et de notre mode de vie traditionnel. Les dommages étaient très graves puisque les projets détournaient de nombreuses rivières et inondaient des milliers de kilomètres carrés de terre;

2. il était évident que le développement industriel sur nos terres était avantageux seulement pour d'autres personnes, celles qui, pour la plupart, vivaient dans le Sud. Nous n'en avons tiré aucun avantage important. Seuls quelques-uns d'entre nous ont trouvé des emplois permanents dans le cadre du développement, et des services comme la protection contre les incendies, des installations sanitaires, l'eau potable, le logement, des installations communautaires et l'emploi, faisaient cruellement défaut dans nos communautés.

L'entente de la Paix des Braves

En 2002, le gouvernement du Québec et les Cris ont signé l'entente de la Paix des Braves, une entente historique mettant fin à 26 ans d'adversité. Cette entente nous permettait de réorienter nos énergies et notre imagination au profit d'un effort commun, en véritable partenariat avec le Québec, en vue de planifier un avenir qui inclurait les Québécois et le Peuple Cri.

Pour la première fois, une entente n'était pas fondée sur des dommages-intérêts, des échanges ou de l'abandon de nos droits, mais plutôt sur la reconnaissance de notre statut dans notre territoire et de notre droit de bénéficier de ses ressources. Non seulement nous avons été inclus dans le processus de développement, mais nous avons également été intégrés au processus décisionnel et de planification du développement futur sur notre territoire traditionnel.

Un des objectifs principaux de l'entente de la Paix des Braves était d'assurer que le Peuple Cri bénéficierait des ressources sur ses terres. En signant l'entente de la Paix des Braves, le Québec s'est engagé à ce que nous participions d'une manière significative et respectueuse au développement de nos terres en nous incluant dans le développement économique de notre territoire en tant que Peuple ayant des droits.

L'entente de la Paix des Braves a mis fin à la prétention, malheureusement répandue depuis longtemps, selon laquelle les peuples autochtones doivent s'écarter pour laisser place au développement afin que d'autres puissent tirer avantage de ces ressources. L'entente de la Paix des Braves reconnaît les Cris en tant que partenaires essentiels au développement et en tant que centre rationnel politique et social du développement des ressources du Eeyou Istchee. Cela veut dire que le développement de projets énergétiques sur nos terres doit être déterminé en véritable partenariat avec nous, tenir pleinement compte de nos valeurs et aspirations et nous permettre d'évaluer et de peser toutes les répercussions que les développements proposés peuvent avoir sur notre santé, notre société et notre culture.

Grâce à notre partenariat avec le gouvernement du Québec, nous entendons collaborer à la planification du développement sur nos terres traditionnelles. La paix est possible seulement lorsque les deux parties peuvent envisager un avenir pour leurs peuples et que le

maintien de leur relation contribue à l'épanouissement d'économies et de modes de vie viables. Nous, les Cris, n'avons jamais prétendu être à l'encontre du développement comme tel. Nous concevons le développement industriel et nous en avons besoin. Toutefois, nous nous en tiendrons toujours au principe que le développement sur nos terres doit inclure notre avenir et doit se traduire par un prolongement durable de notre mode de vie. L'entente de la Paix des Braves repose sur ce principe.

Le développement des ressources énergétiques du Eeyou Istchee

Les gouvernements qui se sont succédés ont toujours vu notre territoire traditionnel, Eeyou Istchee, comme un endroit propice à l'aménagement de projets hydroélectriques gigantesques. Cette vision a dominé les 30 dernières années de développement sur notre Territoire. En conséquence, la moitié de la capacité de production d'Hydro-Québec provient des énormes installations érigées sur notre territoire traditionnel.

Dans l'entente de la Paix des Braves, les Cris ont consenti au projet EM1, un projet d'une puissance installée de 480 MW. Nous avons également convenu de ne pas nous opposer au projet EM1-A/Rupert, d'une puissance installée de 770 MW, mais de laisser plutôt aux responsables de l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social la décision de savoir s'il fallait ou non donner suite au projet proposé. Ce régime a justement été créé dans le but d'assurer un examen professionnel de haute qualité du projet proposé afin de garantir, si le projet va de l'avant, qu'il respectera l'environnement ainsi que l'intégrité économique, sociale et culturelle des communautés locales cries. Les Cris ont consenti à s'en remettre à ce processus suite à la garantie donnée par le gouvernement du Québec et Hydro-Québec que le projet Nottaway-Broadback-Rupert proposé, qui aurait eu des répercussions sur 6 500 km^2 de nos terres, sera définitivement abandonné et annulé si le

nouveau projet est effectivement approuvé. Le projet EM1-A/Rupert, si approuvé, ajouterait une centrale près de la centrale EM1 actuellement en voie de construction et déverserait l'eau de la rivière Rupert dans le réservoir EM1 suite au détournement d'une partie du débit de cette rivière. Cela veut dire que si le projet EM1-A/Rupert est approuvé, la rivière Nottaway ne sera pas détournée, et la rivière Broadback ne sera pas convertie en canal ponctué de barrages entravant son débit. C'est au comité provincial et à la commission fédérale chargés de l'examen environnemental et social du projet EM1-A/Rupert proposé qu'il reviendra de décider, suite à des audiences publiques, si le projet proposé doit procéder.

Cependant, l'accroissement du nombre de projets d'aménagement hydroélectrique dans le Eeyou Istchee soulève de sérieuses préoccupations. Chaque fois qu'un projet hydroélectrique à grande échelle est aménagé sur notre Territoire, une partie de nos terres, les terres où nous exerçons nos activités traditionnelles, disparaît ou est touchée. Jusqu'à maintenant, les Cris ont payé le prix environnemental et social du développement de la moitié des ressources énergétiques du Québec.

Le développement d'un projet énergétique dégage des bénéfices et entraîne des dommages. Nous ne pouvons blâmer la population du Québec qui habite à proximité des projets énergétiques proposés, comme Le Suroît, de s'opposer à la construction de tels projets. Cependant, l'annulation de ces projets accroît directement l'urgence d'aménager d'autres projets hydroélectriques sur nos terres.

Les Cris ne devraient pas être les seuls à endurer les impacts négatifs des mesures prises pour garantir l'approvisionnement énergétique du Québec, alors que la population du Québec bénéficie des avantages qu'apportent les projets hydroélectriques à grande échelle :

l'électricité à des tarifs peu élevés, la création d'emplois grâce à l'énergie fournie à bas prix aux industries et la possibilité de situer des projets énergétiques loin des centres urbains, etc. La population du Québec doit également partager les inconvénients et les Cris doivent pouvoir bénéficier des mêmes avantages dont elle jouit.

En tant que partenaires véritables, les Cris doivent participer à tous les projets de développement énergétique sur leurs terres et non seulement aux projets hydroélectriques à grande échelle. La Nation Crie entend jouer un rôle de premier plan lorsque viendra le moment de décider si des projets de développement énergétique doivent ou non être entrepris et choisir quels types de projets doivent être mis en œuvre dans le Eeyou Istchee, y compris le développement d'énergie éolienne et les autres énergies de remplacement. Tout projet énergétique proposé sur nos terres doit reposer sur le principe d'un développement durable impliquant la viabilité et la participation sociales et économiques à long terme des Cris. Sans l'application de ces principes le développement ne peut avoir lieu.

La Nation Crie préconise la diversification des formes énergétiques pour répondre à la demande d'électricité. Nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec devrait, à cet égard, adopter plusieurs mesures, dont des mesures favorisant notamment le développement de l'énergie éolienne comme complément de l'énergie hydroélectrique. Les projets d'énergie éolienne combinés à d'autres formes d'énergie peuvent dans le futur devenir une solution de rechange viable à l'inondation de nos terres et à l'érection de barrages sur nos rivières.

Le Eeyou Istchee est reconnu pour son potentiel élevé d'énergie éolienne exploitable et nous demandons au gouvernement de le reconnaître dans sa nouvelle politique énergétique. Présentement, plusieurs communautés cries en collaboration avec différents partenaires

potentiels étudient la possibilité d'implanter des parc d'éoliennes sur leurs terres traditionnelles. Ces initiatives ont reçu l'appuie de la Nation Crie. À titre d'exemple de ces initiatives, une compagnie de Chisasibi, Yudinn Energy Inc., formée d'un partenariat des membres de la Nation Crie de Chisasibi et d'une entreprise privée non-autochtone, a développé une proposition commerciale pour la construction d'un parc d'éoliennes le long du Complexe La Grande.

Le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'augmenter sensiblement la puissance éolienne à court terme et a demandé à Hydro-Québec d'acheter de la capacité additionnelle d'énergie éolienne. Cette option devrait être offerte au Eeyou Istchee.

Par ailleurs, à la page 13 du document intitulé « *Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements* », nous lisons :

> *« (...) la hausse de la demande énergétique ne peut être compensée par l'efficacité énergétique à elle seule, compte tenu notamment du coût de cette dernière et du fait qu'elle est dépendante des choix individuels des consommateurs. »*

La nouvelle politique énergétique du Québec devrait encourager l'adoption de mesures d'efficacité énergétique très rigoureuses. Dans le passé, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont toujours maintenu que seul le surplus énergétique était destiné à l'exportation. Cette position a récemment été modifiée, et le Québec et Hydro-Québec favorisent maintenant le développement énergétique à des fins d'exportation.

En investissant pour réduire la demande en énergie au Québec, le gouvernement pourrait libérer de l'énergie pour l'exportation. L'investissement dans des programmes

d'efficacité énergétique dont le coût pourrait aller jusqu'à atteindre la valeur marginale de l'énergie économisée sur les marchés d'exportation rendrait les industries et les foyers au Québec plus performant au niveau énergétique et leurs permettraient de bénéficier indirectement des marchés d'exportation. De plus, de nombreux emplois seraient créés dans les villes du Québec.

De surcroît, le Québec pourrait bénéficier de la sorte des profits réalisés sur les marchés d'exportation, et le sacrifice des rivières du Québec à des fins d'exportation deviendrait nécessaire seulement après que toutes les autres solutions de rechange auraient été maximisées.

Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Meegwetch.

[MTL_LAW\880340\1]